



DROIT ET POLITIQUE EN AFRIQUE

CHARTRE ÉDITORIALE

DROIT ET POLITIQUE EN AFRIQUE est une revue électronique pluridisciplinaire et interdisciplinaire dédiée à l'étude de la vie juridique et de la vie politique des Etats d'Afrique. Elle publie en priorité les travaux originaux de jeunes chercheurs africains en sciences juridiques et politiques.

La revue participe à la diffusion des réflexions académiques de juristes et de politistes de tous horizons, de toutes spécialités (droit public, institutions politiques, droit privé, Common Law, droit international, relations internationales, droit communautaire, droit comparé, ...). Elle accueille des articles et des notes de jurisprudence éclairant les problématiques contemporaines du droit et de la politique en Afrique, dans toutes leurs dimensions.

DROIT ET POLITIQUE EN AFRIQUE observe et fait observer les bonnes pratiques éditoriales ci-dessous, pour s'assurer de la qualité scientifique des contenus publiés en ligne.

1. ENGAGEMENTS DU CONTRIBUTEUR

DROIT ET POLITIQUE EN AFRIQUE ambitionne de devenir une revue de référence en sciences juridiques et politiques. C'est pourquoi tout contributeur doit respecter l'éthique de la publication scientifique et doit s'engager

- à soumettre un texte exempt de plagiat, un texte dont il est le seul et unique auteur ;
- à ne pas soumettre un texte déjà publié ailleurs ;
- à informer la rédaction de l'acceptation de son texte par une autre rédaction ;
- à ne pas faire paraître ailleurs un texte publié dans la revue ;
- à faire preuve de courtoisie, dans son texte ou dans ses échanges avec la rédaction, et à s'abstenir de tout propos insultant, diffamatoire ou attentatoire à la dignité des personnes.

Tout contributeur qui soumet un texte pour publication est réputé avoir souscrit à ces engagements éthiques. La rédaction a tout pouvoir pour en garantir le respect.

2. APPELS A CONTRIBUTIONS

DROIT ET POLITIQUE EN AFRIQUE publie, dans sa rubrique *Dossier*, des articles et des notes de jurisprudence conformes aux termes de référence des appels périodiques à contributions thématiques lancés par les « parrains » ou « marraines » de ses numéros.

La revue publie également, dans sa rubrique *Varia*, des articles et des notes de jurisprudence entrant dans l'objet scientifique de son appel permanent à contributions.

Tout contributeur potentiel est invité à consulter les appels périodiques à contributions thématiques et l'appel permanent à contributions sur le site internet <https://droit-et-politique-en-afrique.info/> à la rubrique CONTRIBUER.

3. SOUMISSION D'UNE CONTRIBUTION

DROIT ET POLITIQUE EN AFRIQUE reçoit toute proposition de contribution aux deux adresses suivantes :

revuedroitetpolitiquenafrique@gmail.com et larevue@droit-et-politique-en-afrique.info

Le courriel doit indiquer dans son objet « Soumission d'une proposition à Droit et Politique en Afrique ». La rédaction en accuse réception dans un délai de 15 jours.

Le contributeur doit se conformer aux indications qui suivent.

- ◆ Le texte soumis sera un *fichier Word* (doc. ou docx).
- ◆ Le texte devra compter **entre 10 000 et 30 000 mots**, s'il s'agit d'un article ou d'une note de jurisprudence, au maximum 1500 mots, s'il s'agit d'une recension ou d'un résumé.
- ◆ Le texte devra être rédigé en **police 12, Times New Roman, interligne 1,5, sans feuille de style** (pas de titre automatique).
- ◆ Les mots dans une langue autre que le français devront être en italique.
- ◆ Les intertitres (comme « introduction » ou « conclusion ») sont interdits ; une ligne blanche suffit pour marquer le changement de section.
- ◆ Le contributeur ne devra utiliser le style de police gras que pour le titre du texte, les intitulés des parties et des sous-parties.
- ◆ Les citations, notes et illustrations devront respecter les conventions suivantes :
 - **les citations courtes** (de moins de quatre lignes) devront être intégrées dans le corps du texte et placées entre guillemets français (« . »), en langue originale dans le corps du texte avec traduction en note de bas de page ; au besoin, il convient d'utiliser des guillemets à l'anglaise “...” dans un passage déjà entre guillemets ;
 - **les lettres et les mots ajoutés ou changés** dans une citation, de même que **les points de suspension pour l'omission** d'un ou de plusieurs mots, devront être mis entre crochets [] ;

- *les notes* devront figurer *en bas de page* ; leur numérotation sera continue du début à la fin du texte ; toute ressource numérique devra mentionner son auteur, son intitulé, l'adresse URL complète (<http://...>), la page citée, la date et l'heure de consultation de la page WEB (par exemple, VINCENT (Brigitte), « Les membres de droit au Conseil Constitutionnel, une singularité française », www.umk.ro, p. 1, consulté le 7 décembre 2018 à 14h 15minutes) ;

- *les figures* (illustrations, cartes, graphiques, schémas...) seront insérées dans le corps du texte avec leurs titres en format GIF ou JPEG ; elles devront être de très bonne qualité afin de permettre une reproduction directe ; le contributeur s'engage à fournir des images libres de tous droits et n'engage pas la responsabilité de la revue.

◆ Un *bref résumé* en français et en anglais, une liste de *cinq mots clés* maximum décrivant l'objet du texte, et une *bibliographie sommaire* d'au moins deux pages seront obligatoires pour la publication dans la revue.

4. SELECTION DES CONTRIBUTIONS

DROIT ET POLITIQUE EN AFRIQUE examine les propositions de contributions avec la plus grande rapidité possible. Les contributions sont sélectionnées sur leur seul contenu intellectuel ou scientifique, sans distinction de nationalité, de race, de sexe, de foi, d'opinion ou d'affiliation universitaire de leurs auteurs.

L'examen des propositions de contributions comporte deux étapes.

◆ Dans une première étape, la rédaction procède à un contrôle sommaire de la *recevabilité* de la proposition de contribution, au regard des exigences de forme et de la ligne éditoriale de la revue.

Toute déclaration d'irrecevabilité, communiquée par courriel, devra être motivée.

◆ Dans une seconde étape, deux experts au moins procèdent à l'*évaluation* de la proposition de contribution. L'évaluation est réalisée en double aveugle : la proposition soumise à évaluation est rendue anonyme et l'identité des évaluateurs n'est pas communiquée au contributeur. Chaque évaluateur, après avoir jaugé la qualité scientifique de la proposition, émet un avis favorable ou défavorable à sa publication dans la revue.

A l'issue de l'évaluation, dans un délai de 100 jours après l'accusé de réception de sa proposition, le contributeur est avisé de l'une des décisions suivantes :

- a. acceptation pure et simple pour publication ;
- b. acceptation sous réserve de révisions ;
- c. demande de révisions majeures avant réévaluation ;
- d. refus avec possibilité ou non de resoumettre.

5. PUBLICATION D'UNE CONTRIBUTION

DROIT ET POLITIQUE EN AFRIQUE promeut le libre débat académique. La revue n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par l'auteur d'une contribution publiée.

La date de publication d'une contribution dépend de la fréquence de parution de la revue et du nombre de contributions en attente de publication.

L'auteur d'une contribution ne perçoit aucune rétribution pour sa publication.

Les directeurs

Stéphane BOLLE & Siastry Dorsey D'Aquin MIANO LOE